

Tarifs 2023

CESU



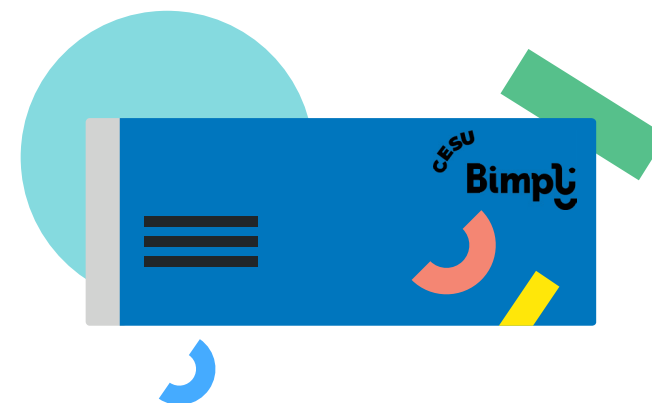
Personne physique

Aucune commission n'est facturée pour la remise Bimpli CESU.

Personne morale

Taux de prestation HT⁽¹⁾ applicable sur le montant de la remise Bimpli CESU :

	12 000 €	12 000,01 et plus
Paiement immédiat⁽²⁾	2,79 %	2,56 %
7 jours HT	2,53 %	2,30 %
21 jours HT	2,01 %	1,93 %
Majoration remise papier⁽³⁾	0,50 %	0,50 %



(1) Taux de TVA applicable : 20% en France métropolitaine, 8,5 % en Guadeloupe, Martinique et Réunion et 0 % à Mayotte et en Guyane.

(2) Uniquement en cas de remise dématérialisée (par Internet ou télétransmission). Règlement remis en circuit bancaire à J + 1 ouvré.

(3) La majoration papier est appliqué sur le taux correspondant au délai de règlement choisi.